



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 20496

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la défense de la cause tibétaine. Le onzième Panchen-lama, Guendhum Choekyi Nyima, arrêté le 17 mai 1995 à l'âge de six ans, et reconnu comme le plus jeune prisonnier politique du monde, aura dix neuf ans le 26 avril prochain. Il a déjà passé 13 ans en prison. Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour demander sa libération auprès des autorités chinoises.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur le cas de Gendhum Choeki Nyima, onzième Panchen-lama. La France suit avec attention le cas de ce jeune homme qui a disparu depuis douze ans, elle appelle régulièrement la Chine, avec ses partenaires européens, à donner des informations sur son sort et à permettre une rencontre. La réponse des autorités chinoises est qu'il tiendrait à rester dans l'anonymat. Nous ne nous satisfaisons pas de cette réponse et continuerons à évoquer le sujet et à demander sa libération. La dernière session de ce dialogue bi-annuel a eu lieu le 15 mai en Slovénie, une nouvelle liste a été remise aux représentants du gouvernement chinois sur laquelle figurait Gendhum Choekyi Nyima. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec le plus grand intérêt par la France ainsi que ses partenaires européens. Nous évoquons le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20496

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2927

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4877